

PROCES VERBAL

SEANCE DU 16 Juin 2023

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles.

Ordre du jour :

Administration générale-Finances

- Convention médecine du travail avec le CDG03
- Retrait des délibérations 21, 22, 23 du 31 mars 2023
- Décision du Maire – Marché local partagé-tiers lieux
- Vente des tuiles
- DM-Travaux église
- DM ouverture de crédit au compte 1321
- Subvention IFI 03
- Détermination des tarifs du local partagé-tiers lieu

Le 20 juin 2023
Le Maire,

PROCES-VERBAL

Le seize juin deux mille vingt-trois, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre – TRAVICHON Daniel – POTIER Nathalie - MOUSSERIN Jean-Luc - LONJOU Stéphanie - MAGNIN Guillaume – VIVIER Nathalie– BAUDIS Françoise – CHAZETTE Michel - LEROUX Richard - HENRY Elisabeth – TOURET Nadine - THOMASSET Christiane, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : SIFFER Maxence.

Secrétaire de séance : LONJOU Stéphanie

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

1. Convention médecine du travail avec le CDG 03.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents adoptent la convention proposer par le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de l'Allier, pour les visites médicales de nos agents. La convention est adoptée pour un an.

2. Retrait des délibération 21, 22 et 23 du conseil municipal du 31 mars 2023.

Ayant reçu des observations du contrôle de légalité sur les délibérations ci-dessus, le conseil municipal retire les délibérations 21, 22 et 23 du 31 mars 2023.

Le conseil municipal ayant donner délégation à Monsieur le maire par délibération numéro 18 du 12 juin 2020.

3. Décision du maire.

Monsieur le maire rend compte dans le cadre de sa délégation de l'attribution des marchés de travaux suivants :

Récapitulatif des entreprises retenues				
Lots	Entreprises	Montant HT-incluant les PSE	TVA	Montant TTC
Lot 1- Gros œuvre	Claveau	8.469,64€	1.6393,93 €	10.163,57€
Lot 2- Charpente	Claveau	2 234,62 €	446,92 €	2 681,54 €
Lot 3- Menuiseries Int-Ext	ACM Corre	16 923,15 €	3 384,63 €	20 307,78 €
Lot 4- Plâtrerie-Peinture	Metairie Mendes	27 533,71 €	5 506,74 €	33 040,45 €
Lot 5- Carrelage	Lassot	9 660,25 €	1 932,05 €	11 592,30 €
Lot 6- Plomberie sanitaire	Pro Clim Energie	4 192,44 €	838,49 €	5 030,93 €
Lot 7- Electricité	La Lourousienne d'électricité	14 709,00 €	2 941,80 €	17 650,80 €
Total hors option		83.722,81 €	16 744,56 €	100.467,37 €
Option cylindres électroniques	La Lourousienne d'électricité	440,00 €	4 888,00 €	5 328,00 €
Total Général PSE+Option		88.162,81 €	17.632,56 €	105.795,37 €

D'adopter le devis de la société Socotec pour un montant de 375 € HT

D'adopter le devis de la société SCOP Debost pour un montant de 969 € HT

4. Vente de tuile

Le conseil municipal décide de vendre les anciennes tuiles de la commune, et propose un lot de :

- 32 faitières
- 14 rives gauche
- 12 rives droite
- 220 tuiles Giverny BT – rouge flammé
- 4 demi tuiles

Après délibération le conseil municipal propose ce lot à 250 €

5. Décision modificative

Décision n° 1 du budget principal :

Objets : Travaux Eglise

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2313 (23) - 263 : Constructions	3 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	3 000,00
	3 000,00		3 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	3 000,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	-3 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	3 000,00	Total Recettes	3 000,00

Décision n° 2 du budget principal :

Objets : Ouverture de crédit 1323

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1323 (13) : Départements	81,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	81,00
	81,00		81,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	81,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	-81,00		
	0,00		
Total Dépenses	81,00	Total Recettes	81,00

6. Subvention IFI 03

L'IFI 03 nous demande une participation à hauteur de 46 € par année et par apprenti habitant de notre commune qui est scolarisé dans l'établissement.

7. Détermination des tarifs de location du local partagé – tiers lieux

Tarifs location charge incluses	Local 1-Coté rTe de Lapalisse	1/2 Journée	15,00 €
		Journée	30,00 €
		semaine	140,00 €
		Mois	350,00 €
	Local 2	1/2Journée	20,00 €
		Journée	40,00 €
		semaine	170,00 €
		Mois	400,00 €

Le Maire,
Pierre BONNET

Le secrétaire de séance
LONJOU Stéphanie

